Agent chargé de la fonction d'inspection F/H

https://recrutement.lyon.fr/front-jobs-detail.html?id_job=3131&id_origin=0

Limite de candidature	28-11-2026
Mise à jour	29-10-2026
Référence	10977
Service	DIRECTION GÉNÉRALE
Localisation	Lyon 1er
Contrat	Contrat de remplacement
Disponibilité	Dès que possible
Statut	-
Fonction	Chargé-e d'inspection et de contrôle externe
Date d'entrée	01/12/2026
Date de fin	28-11-2026
Filière	Administrative, Technique
Catégorie	A
Cadre d'emploi	A - Attachés territoriaux, A - Ingénieurs territoriaux
Grade	Attaché, Ingénieur, Attaché principal, Ingénieur principal

Contexte et définition du poste

CDD jusqu'au 28/02/2027

La Direction Générale de la Ville de Lyon veille à la mise en œuvre des politiques publiques municipales et à la qualité des conditions de travail des agents de la collectivité.

Dans ce cadre, la fonction d'Agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) contribue à garantir le respect des règles relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail au sein de la Ville de Lyon. Cette mission s'inscrit dans le cadre réglementaire fixé notamment par le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Rattaché à l'Inspectrice générale des services, l'ACFI bénéficie d'un positionnement garantissant son indépendance et son autonomie dans l'exercice de ses missions. Il intervient principalement dans le cadre des missions d'inspection et contribue également aux travaux et instances relatifs à la santé et à la sécurité au travail.

À ce titre, vous êtes notamment chargé de :

- Réaliser des visites d'inspection afin de contrôler l'application des règles de santé et de sécurité au travail, identifier les écarts, anomalies ou situations à risque et établir un diagnostic
- Analyser les organisations et conditions de travail, ainsi que les dispositifs de prévention, et formuler des avis et recommandations adaptés
- Rédiger les rapports d'inspection, proposer les mesures nécessaires à l'amélioration de la prévention des risques professionnels et assurer le suivi des préconisations formulées
- Alerter l'autorité territoriale en cas d'urgence et proposer les mesures immédiates nécessaires pour faire cesser l'exposition à un danger ; contribuer également à la résolution des situations de désaccord en matière de danger grave et imminent
- Participer aux instances CST/F3SCT avec voix consultative, ainsi qu'aux visites et enquêtes, et présenter le bilan annuel de l'activité d'inspection
- Assurer une veille réglementaire, juridique et technique en santé et sécurité au travail et développer, en lien avec l'Inspection Générale des Services, les synergies entre les plans de contrôle ACFI et les plans d'audit

Profil recherché

Issu d’une formation supérieure de niveau Bac +5 en prévention des risques professionnels, vous disposez d’une expérience en inspection en santé et sécurité au travail au sein de collectivités territoriales.

Vous avez suivi la formation obligatoire prévues par l' Arrêté du 29 janvier 2015 fixant les obligations de formation en santé et sécurité au travail pour les acteurs de la prévention dans la fonction publique territoriale.

Vous maîtrisez notamment :

- La réglementation applicable à la fonction publique territoriale en matière de santé et de sécurité au travail
- Les principes et méthodes de prévention des risques professionnels
- Les problématiques liées aux risques psychosociaux
- Le contexte et le fonctionnement des collectivités territoriales

Vous savez analyser des situations de travail, conduire des démarches d’enquête, recueillir et exploiter des informations et établir un diagnostic permettant d’identifier les risques et les écarts à la réglementation.

Vous êtes en capacité de formuler des préconisations argumentées, de rédiger des rapports d’inspection et de présenter vos analyses auprès d’interlocuteurs variés.

Vous faites preuve de discrétion professionnelle, de diplomatie et d’une réelle capacité à être force de proposition. Votre autonomie, votre rigueur et votre capacité à exercer vos missions avec impartialité sont essentielles à la tenue du poste.

Informations complémentaires

Vos conditions de travail :

- Temps de travail : 38h45 hebdomadaires
- Poste nécessitant une adaptation aux horaires des services inspectés
- Déplacements réguliers sur les différents sites de la Ville de Lyon
- Télétravail : les modalités sont à préciser selon les nécessités du poste

Rémunération brute annuelle : selon profil et expérience

Avantages Ville de Lyon :

- Participation à hauteur de 75 % aux abonnements TCL, TER ou Vélo’v
- Carte tickets restaurant (jusqu’à 153 €/mois – prise en charge à 75 %)
- Participation à une complémentaire santé et prévoyance
- Comité des œuvres sociales : sport, culture, loisirs, vacances…

Rejoignez la Ville de Lyon et contribuez directement à l’amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des agents de la collectivité.

Postulez dès maintenant !